

## Plan d'action détaillé final de Sécurité publique Canada

aux recommandations du rapport d'audit sur le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit

2024 Rapport 3 de la vérificatrice générale du Canada

No de référence de l'audit	Recommandation du BVG	Réponse ministérielle	Secteur responsable	Produit(s) livrable(s) spécifique(s) (Description/Dates)	Date d'achèvement finale prévue
3.48	<p>Compte tenu des problèmes de longue date liés au Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit (PSPPI), et étant donné la volonté du gouvernement fédéral à l'égard de la vérité et de la réconciliation, Sécurité publique Canada (SP) devrait travailler avec les collectivités des Premières Nations et des Inuit, avec les provinces et les territoires (PT) et avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une approche renouvelée pour le Programme. Cette approche devrait notamment comprendre ce qui suit :</p>	<p>Recommandation acceptée. SP reconnaît que la collaboration et le partenariat avec les Premières Nations et les collectivités inuites ainsi que les PT et les organismes d'application de la loi, y compris la GRC, sont nécessaires pour améliorer l'orientation stratégique et l'incidence mesurable du PSPPI. SP s'engage à donner suite à ces améliorations dans le but de respecter la compétence des PT relative aux exigences et aux priorités des services policiers opérationnels et réaffirme le rôle du gouvernement fédéral comme contributeur financier à des services de police sensibles à la culture et axés sur les résultats.</p> <p>À cette fin, à compter de 2024-2025, SP s'engagera auprès des partenaires externes et élaborera un plan d'action sur l'amélioration du programme, qui comprendra :</p>	Secteur des Affaires autochtones (SAA), SP	<p>SP collaborera avec les PT, les principaux partenaires des Premières Nations et des Inuit et la GRC pour mettre à jour le cadre stratégique, les modalités des programmes et les processus de gouvernance des programmes pertinents pour le PSPPI en vue d'améliorer la cohérence, la réceptivité et l'efficacité de la prestation des programmes.</p>	<b>Exercice 2025-2026</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>la mise à jour de la Politique sur la police des Premières Nations de 1996.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposition de mise à jour de la Politique de police des Premières Nations de 1996 et des conditions qui régissent la PSPPI.</li> </ul>	SAA, SP	<p>SP collaborera avec les PT et les principaux partenaires des Premières Nations et des Inuit pour établir une politique fédérale actualisée sur les services de police des Premières Nations et des Inuit ainsi que des modalités révisées du programme.</p> <p>Ces mises à jour et révisions tiendront compte des changements apportés au contexte juridique et politique qui ont eu lieu depuis la création du PSPPI, répondront aux audits et aux évaluations du programme et s'appuieront sur ce qui a été entendu des partenaires clés au cours de la récente mobilisation, y compris la mobilisation qui a été entreprise dans le contexte des efforts déployés par le gouvernement du</p>	<b>Exercice 2024-2025</b>

## Plan d'action détaillé final de Sécurité publique Canada

aux recommandations du rapport d'audit sur le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit

2024 Rapport 3 de la vérificatrice générale du Canada

No de référence de l'audit	Recommandation du BVG	Réponse ministérielle	Secteur responsable	Produit(s) livrable(s) spécifique(s) (Description/Dates)	Date d'achèvement finale prévue
				<p>Canada pour élaborer conjointement une loi fédérale visant à reconnaître les services de police des Premières Nations comme des services essentiels.</p> <p>À la suite des approbations respectives, SP a l'intention de publier la politique mise à jour et les modalités révisées du programme sur le site Web de SP.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>la révision immédiate du processus d'allocation actuel afin d'assurer le versement des fonds aux bénéficiaires en temps opportun, le déboursement des fonds du Programme et le respect de l'engagement du Ministère de fournir un financement équitable. La révision devrait tenir compte du calendrier de financement des PT ainsi que de solutions pour déboursier les fonds fédéraux disponibles lorsque les PT sont incapables d'engager leur part du financement;</li> </ul>	<p>Un cadre de gouvernance du programme mis à jour, qui i) réaffirme le système de suivi de la demande pour l'amélioration des services de police et des initiatives de sécurité communautaires par les PT compétents; ii) précise comment sera établi l'ordre de priorité du financement fédéral disponible et comment la notion d'équité sera mise en oeuvre par l'affectation de fonds fédéraux; iii) indique la façon dont SP et les partenaires provinciaux et territoriaux chercheront à assurer l'efficacité administrative, la prévisibilité et la rapidité d'exécution des transferts de fonds aux bénéficiaires en mettant en oeuvre les exigences de partage des coûts du programme, à savoir 52 % au fédéral et 48 % aux PT;</p>	SAA, SP	<p>SP établira un mandat mis à jour pour son comité de gouvernance du programme FPT et ses groupes de travail qui confirmera de nouveau les rôles et les responsabilités des PT pour la validation des investissements proposés dans le programme dans leur administration. Conformément à ce mandat, SP cherchera à solliciter auprès des PT des propositions de financement pluriannuel pour des investissements de programme nouveaux ou élargis par administration.</p> <p>SP veillera à ce que ces renseignements de référence sur la demande de programmes fassent l'objet d'un suivi et soient utilisés pour orienter les décisions de financement en cours d'exercice et la planification budgétaire prospective du PSPPN en fonction de l'exigence de partage des coûts de 52 % pour le gouvernement fédéral et 48 % pour le gouvernement provincial. Les propositions de financement pluriannuelles des PT guideront également les propositions de SP pour les investissements dans le cadre du processus de budgétisation fédéral.</p> <p>En s'appuyant sur sa capacité interne accrue d'évaluer et de mobiliser les PT et les bénéficiaires de financement sur les coûts fondés sur des données probantes des services de police</p>	<b>Exercice 2024-2025</b>

## Plan d'action détaillé final de Sécurité publique Canada

aux recommandations du rapport d'audit sur le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit

2024 Rapport 3 de la vérificatrice générale du Canada

No de référence de l'audit	Recommandation du BVG	Réponse ministérielle	Secteur responsable	Produit(s) livrable(s) spécifique(s) (Description/Dates)	Date d'achèvement finale prévue
				dans les collectivités des Premières Nations et des Inuit, SP continuera de travailler avec les PT pour s'assurer que, sous réserve des crédits octroyés, le financement à coûts partagés du PSPPNI pour les services de police des Premières Nations et des Inuit est plus suffisant, prévisible et souple.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'élaboration d'un mécanisme pour assurer le suivi de l'intérêt, des besoins et de la demande à l'égard du Programme par province et territoire. Les renseignements recueillis devraient servir à orienter les demandes de financement futures et l'allocation équitable des fonds dans le cadre du Programme;</li> </ul>	Un cadre de gouvernance actualisé du programme qui i) réaffirme le système de suivi de la demande pour l'amélioration des services de police et des initiatives de sécurité communautaires par les PT compétents;	SAA, SP	SP continuera de solliciter des propositions de financement pluriannuel auprès des PT pour des investissements de programmes nouveaux ou élargis par administration. SP a l'intention d'utiliser ces propositions comme référence ainsi que pour suivre la demande de programmes et orienter les décisions de financement en cours d'exercice et la planification budgétaire prospective du PSPPNI en fonction de l'exigence de partage des coûts de 52 % pour le gouvernement fédéral et de 48 % pour les provinces. Les propositions de financement pluriannuelles des PT guideront également les propositions de SP pour les investissements dans le cadre du processus de budgétisation fédéral.	<b>FY 2025-26</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>une collaboration uniforme et significative avec les bénéficiaires du Programme. Les consultations menées par les responsables du Ministère devraient être soutenues par des activités de surveillance et de rétroaction, une formation culturelle obligatoire et des directives sur la nature, le calendrier, la fréquence et les résultats mesurables attendus des consultations;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une approche proposée pour renforcer l'harmonisation stratégique des investissements du PSPPNI avec les autres initiatives fédérales et provinciales/territoriales visant à améliorer les services de police adaptés à la culture et les résultats en matière de sécurité communautaire chez les Premières Nations et les collectivités inuites.</li> <li>En 2024-2025, SP établira et mettra également en œuvre une nouvelle série d'exigences de formation obligatoire pour le personnel qui travaille sur le PSPPNI,</li> </ul>	SAA, SP	<p>SP travaille avec les PT, les principaux partenaires des Premières Nations et des Inuit et la GRC pour surveiller et documenter régulièrement les répercussions des initiatives financées par le PSPPNI dans les collectivités cibles.</p> <p>SP travaillera avec les PT, la GRC et les partenaires des Premières Nations et des Inuit afin de préciser l'objectif stratégique des ententes communautaires tripartites et de moderniser les ententes-cadres et les accords connexes.</p> <p>SP peaufine ses exigences en matière de formation obligatoire pour le personnel travaillant sur le PSPPNI et d'autres dossiers qui exigent un haut degré de compétence culturelle autochtone. Les exigences exactes en matière de formation varieront, mais</p>	<p><b>Exercice 2024-2025</b></p> <p><b>Exercice 2027-2028</b></p> <p><b>Exercice 2024-2025</b></p>

## Plan d'action détaillé final de Sécurité publique Canada

aux recommandations du rapport d'audit sur le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit

2024 Rapport 3 de la vérificatrice générale du Canada

No de référence de l'audit	Recommandation du BVG	Réponse ministérielle	Secteur responsable	Produit(s) livrable(s) spécifique(s) (Description/Dates)	Date d'achèvement finale prévue
	<ul style="list-style-type: none"> <li>la mise à jour du processus de mesure du rendement et de reddition de comptes afin de permettre au Ministère, aux provinces, aux territoires et aux collectivités des Premières Nations et des Inuit de savoir si le Programme produit les résultats et les extrants attendus et d'aider le Ministère à apporter des changements au besoin. Cette approche devrait être adaptée à la culture et comprendre la collecte, la surveillance et l'analyse des données sur le rendement qui sont intersectionnelles et fondées sur les distinctions ainsi que l'établissement de rapports connexes.</li> </ul>	<p>notamment la familiarisation avec les collectivités et la formation sur la compétence culturelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un cadre actualisé de mesure des résultats du programme qui a été élaboré en collaboration avec les PT de compétence ainsi que les partenaires autochtones financés par le programme.</li> </ul>	SAA, SP	<p>toutes ces exigences seront inscrites et suivies dans les ententes de rendement annuelles des employés.</p> <p>SP travaillera avec les PT, les principaux partenaires des Premières Nations et des Inuit et la GRC pour élaborer et mettre en œuvre un cadre de mesure du rendement mis à jour qui reflète les différents résultats attendus dans les différents volets de programmes du PSPPNi.</p> <p>Les premières mises à jour des résultats attendus du PSPPNi seront proposées dans le cadre des révisions proposées par SP aux modalités du programme, suivi d'un engagement continu avec des partenaires externes pour valider les indicateurs de rendement appropriés et les approches de collecte de données qui réduisent au minimum le fardeau redditionnel pour les bénéficiaires de financement des Premières Nations et des Inuit.</p>	<b>Exercice 2025-2026</b>
3.58	SP et la GRC devraient collaborer avec les collectivités des Premières Nations et des Inuit ainsi qu'avec les PT avant la signature d'ententes communautaires tripartites nouvelles ou renouvelées afin de déterminer quels services peuvent être offerts en fonction de la capacité en matière de ressources humaines.	Recommandation acceptée. SP reconnaît que le renouvellement et l'initiation des nouvelles ententes communautaires tripartites ajoutent des besoins en ressources supplémentaires pour la GRC et que des consultations préalables se tiendront avant la signature de ces ententes. Avec la GRC, SP a déjà commencé la mise en oeuvre de la recommandation par des discussions et une	SP en collaboration avec la GRC	<p>En collaboration avec la GRC, SP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>examinera et modernisera les ententes-cadres avec les PT;</li> <li>augmentera la participation de la GRC aux étapes clés de la prestation du programme, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>examen du programme;</li> <li>renouvellement des ententes;</li> <li>nouvelles affectations/exigences;</li> <li>surveillance et rapports.</li> </ul> </li> </ul>	<b>Exercice 2027-2028</b>

## Plan d'action détaillé final de Sécurité publique Canada

aux recommandations du rapport d'audit sur le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit

2024 Rapport 3 de la vérificatrice générale du Canada

No de référence de l'audit	Recommandation du BVG	Réponse ministérielle	Secteur responsable	Produit(s) livrable(s) spécifique(s) (Description/Dates)	Date d'achèvement finale prévue
		attention particulière portée aux défis liés au recrutement et au maintien en poste. La capacité à pourvoir les postes est le point central des conversations avec les PT, car les ententes communautaires tripartites sont un aspect essentiel du programme.		<ul style="list-style-type: none"><li>• SP et la GRC mettront au point une méthodologie cohérente et des exigences relatives aux rapports qui permettront d'assurer le suivi des postes vacants des ententes communautaires tripartites à l'échelle nationale.</li><li>• officialisera les communications entre les divisions de la GRC et les collectivités en ce qui concerne les absences des membres de l'entente communautaire tripartite ou les postes vacants.</li></ul>	